

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 juillet 2015

Le jeudi 02 juillet 2015, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Alexandre VIGNALS, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL.

Etaient absents excusés :

Mme Fabienne ALEMANNNO a donné procuration à Mr Gérard ALAZARD

Mme Odile BORREDON a donné procuration à Mme Nadine BALCON

Mme Christine GARRIGUES a donné procuration à Mr Pierre BORREDON

Mme Delphine AZNAR a donné procuration à Mr Bernard PIASER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie QUEYREL

Approbation du compte rendu de la séance du 09 juin 2015

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MANIE était absent lors du vote.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 4	Pour : 18 Contre : Abstention :

2015_7_1 : ELECTION D'UN CINQUIEME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant que l'organisation d'un nouveau scrutin sur la commune de Prayssac conduit à une nouvelle composition du conseil communautaire de la vallée du Lot et du vignoble,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2015 approuvant la nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires à la communauté de communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2015 fixant la nouvelle répartition,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Luzech dispose maintenant de 5 sièges au conseil communautaire au lieu de 4 précédemment et il convient aujourd'hui d'élire le 5^{ème} conseiller communautaire.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mmes QUEYREL et CALVO se portent candidates.

Mme CALVO prend la parole et considère qu'au vu des élections de 2014 et du résultat obtenu par la liste « Ensemble pour Luzech », une représentation au conseil communautaire de sa liste par deux candidats et 3 pour la liste majoritaire se justifie et paraît logique.

Mme QUEYREL tient à préciser qu'elle s'était portée candidate en 2014 et occupe actuellement le poste de remplaçante donc logiquement elle se porte candidate pour le poste de titulaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : **19**

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **19**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **10**

Ont obtenu :

- Mme Nathalie QUEYREL : **quatorze voix**
- Mme Christine CALVO : **cinq voix**

Mme QUEYREL ayant obtenu la majorité absolue, a été élue conseillère communautaire.

2015_7_2 : OUVERTURE DU BAR DE LA PISCINE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis quelques années, le bar de notre piscine n'est plus ouvert et seules quelques chalandises telles que bonbons et glaces sont proposées à la vente au point vestiaire par nos agents municipaux.

Les boissons sont en vente libre via un distributeur automatique.

Monsieur le Maire, sur proposition de nos agents en place, souhaite relancer et dynamiser ce lieu qui attire toujours nos habitants, et particulièrement notre jeunesse.

En plus de cette volonté, une opportunité se présente de louer ce lieu pour cette saison de relance à un professionnel, en l'occurrence le Quai n°5 victime du drame que l'on connaît.

Monsieur le Maire :

- propose de prendre un arrêté d'occupation du domaine public pour cette saison 2015 avec le Quai n°5
- soumet ce projet à l'approbation du Conseil Municipal
- propose d'appliquer le tarif en vigueur « commerçant – cafetier » de 5 € / m² / an et de le proratiser à la durée de 2 mois
- Demande à être habilité par le Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

Débat sur le sujet :

Monsieur ALAZARD informe que la gérante du quai n°5 a transféré sa licence « petite restauration » vers le bar de la piscine pour être en accord avec la réglementation. Elle gèrera ses horaires d'ouverture comme bon lui semble, qui seront tout de même retranscrits dans l'arrêté d'autorisation du maire.

Monsieur PIASER informe que l'espace a été modifié par les services techniques, le but étant de sécuriser et fermer l'accès au bassin et rendre autonome la terrasse du bar (50 m²).

Monsieur CARBONIE informe que le club de rugby prête gracieusement le four du club house à la gérante du quai n°5.

Monsieur MANIE tout en étant satisfait de cette convention propose que pour l'année prochaine un ou deux jeunes de la commune se voit confier le bar de la piscine, pour vendre des crêpes, gaufres, etc .. produits ne nécessitant pas de technicité particulière ni de licence et autres autorisations sanitaires.

Monsieur BONDER pense qu'il est opportun d'étudier pour les prochaines années le choix des produits à vendre : plats préparés qui nécessitent le respect de certaines règles d'hygiène et une technicité ou de simples friandises.

Monsieur ALAZARD propose que la commission « vie du village » travaille sur ce point pour l'année prochaine.

2015_7_3 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération en date du 1 avril 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2015 pour faire face à certaines dépenses, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 020 : dépenses imprévues Invest.	50 732,79 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest.	50 732,79 €	
D 1641 : Emprunts en euros		57 160,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		57 160,00 €
D 2111-160 Achat Immeubles	18 967,21 €	
D 2128-184 Tourisme-Loisirs-Base de Caix		8 014,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 967,21 €	8 014,00 €
D 2313-098 Eglises		4 526,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations corporelles		4 526,00 €
TOTAL	69 700,00 €	69 700,00 €

FONCTIONNEMENT		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	33 663,13 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	33 663,13 €	
D 73921 : Attributions de Compensation		0,13 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		0,13 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		30 300,00 €
D 6688 : Autres		3 363,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		33 663,00 €
TOTAL	33 663,13 €	33 663,13 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_7_4 : DECISION D'EMPRUNT DE LA CITE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait un état récapitulatif des décisions prises concernant les emprunts du groupe scolaire :

- Un 1^{ier} emprunt court terme sur **2 ans** de **650.000 €** a été contractualisé auprès du Crédit Agricole Mutuel NORD MIDI-PYRENEES à un taux variable Euribor 3 mois de **1,486%** pour couvrir le remboursement de la TVA qui n'interviendra que dans les 2 ans suivant son paiement
- Un 2^{ème} emprunt long terme sur **20 ans** de **309.000 €** avait déjà été contractualisé précédemment auprès du Crédit Agricole Mutuel NORD MIDI-PYRENEES à un taux fixe de **2,18%** comme communiqué lors du précédent Conseil Municipal
- Un 3^{ième} emprunt long terme sur **20 ans** de **1.950.000 €** a été contractualisé auprès du Crédit Agricole Corporate Investment Bank à un **taux fixe de 2.30%**. Ce prêt directement adossé à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a été compliqué à obtenir et est un très bon taux au regard des fluctuations défavorables du monde financier en ce moment (CEE / Grèce)
- Tous ces fonds sont débloqués et disponibles immédiatement pour pouvoir garantir ces conditions préférentielles.
- En contrepartie, les remboursements de la globalité des intérêts et du capital vont intervenir dès maintenant au lieu d'un échelonnement sur 2016 et 2017. Ceci nous permettra de finir de rembourser plus tôt également.

2015_7_5 : QUESTIONS DIVERSES

2015_7_5_1 : AVENANT N°1 TRANCHE FERME LOT MACONNERIE DES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Lors de la réalisation des travaux à l'église St Pierre, il a été constaté par l'entreprise Rodrigues Bizeul, que l'ossature en brique creuse et les suspentes en fer soutenant les plaques de marbre de l'autel avaient souffert de l'humidité.

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 24 juin 2015

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de l'autel :

- Reprise des éléments structurels en brique
- Réfection des suspentes en fer corrodées,
- Reprise des éléments en marbre fracturés
- Repose des éléments en marbre déposé en urgence par l'entreprise,

Monsieur le Maire propose de conclure un avenant sur la tranche ferme à hauteur de 1 388€ HT.

Montant initial du marché, tranche ferme était de 12 049.88 € HT

Montant du nouveau marché 13 437.88 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot maçonnerie.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 15 Procurations : 4	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_7_5_2 : MAISONS FLEURIES

Madame CALVO propose de faire un bilan de l'opération « Maisons fleuries » réalisée conjointement avec Agnès LEBRE et quelques autres volontaires de la commune.

Une tournée a été réalisée sur Luzech et ses écarts, des notes ont été attribuées sur les jardins visibles de la voie publique, les balcons, les terrasses, les potagers ainsi qu'un coup de cœur et un jardin insolite.

Les personnes concernées par une récompense vont être contactées par téléphone et il est proposé de remettre les différents prix lors des vœux du maire en début d'année. Le palmarès 2015 sera également dévoilé à l'occasion de la publication du journal communal « Le tambourinaire ».

Egalement Madame CALVO souhaite que pour l'année prochaine, certains jardins fermés ou secrets non visibles de la voie publique soient ouverts pour l'occasion. Demande sera faite à l'avance aux différents propriétaires.

2015_7_5_3 : NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un rendez-vous et d'une lettre qu'il a reçus de la Direction de la Poste concernant une diminution des horaires d'ouverture du bureau de Luzech, notamment la fermeture le lundi toute la journée et les ouvertures de l'après-midi entre 14h et 16h à compter du 26 septembre 2015.

Monsieur le Maire adressera une réponse à la Direction de la Poste en précisant que, même s'il comprend les enjeux économiques auxquels La Poste doit faire face tant en terme de diminution des fréquentations et de flux des courriers qu'en terme de modernisation de ses services (mobilité, etc.), il restera vigilant au maintien à Luzech d'un bureau de Poste de par:

- Son statut de Chef lieu de Canton
- Son rôle de Pôle d'équilibre et des services correspondants tels que définis dans le PADD du SCOT CAHORS et SUD du LOT pour les 30 années à venir
- Le Plan d'Etat et l'accord avec l'AMF passé par La Poste.

Egalement il précisera dans sa lettre, que la distribution du courrier est de plus en plus tardive dans la journée et souvent aléatoire car jamais aux mêmes horaires. Ceci peut être handicapant pour les artisans locaux.

Il soulignera également qu'il y a une limite à ne pas dépasser dans la baisse des horaires d'ouverture du bureau pour ne pas tomber dans un cercle vicieux entraînant une fermeture progressive du bureau local dans un avenir proche.

Pour finir Monsieur le Maire souhaiterait disposer d'une mesure du temps d'attente sur le bureau de Luzech, puisque la réalité ne reflète en aucun cas le rapport de la Direction de la Poste car tous les jours une file d'attente non négligeable (supérieur à 15 minutes) est constatée par les différents utilisateurs.

2015_7_5_4 : VIGILANCE CANICULE

Madame BALCON fait un point sur la vigilance mise en place par la commune pour assurer une surveillance des personnes dites vulnérables en raison de la canicule.

Une douzaine de personnes ont été recensées et sont surveillées par divers services de la commune et du CCAS ou bénévoles ou conseillers municipaux ou voisins.

La Directrice du CCAS a également proposé de mettre à disposition un espace frais aux logements foyers.

Un mail a également été envoyé à tous les conseillers municipaux pour qu'ils restent vigilants sur leurs quartiers et entourages.

Les professions médicales (médecins, infirmiers et aides soignants) restent bien évidemment en alerte et en relation avec les services de la mairie durant cette période.

Fin de séance.

La séance s'est poursuivie par une visite du chantier de la Cité scolaire en compagnie du personnel enseignant des écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'en présence d'une bonne partie du personnel communal. Visite assurée par Mme Brigitte FRAUCIEL, maître d'œuvre, et Monsieur Patrick LOUBRADOU du conseil général, représentant le maître d'ouvrage.